



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 11/12/2023

| | |
|---|--|
| NOMBRE DE MEMBRES | L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane. |
| En exercice : 19 | |
| Présents : 15 | |
| Nombre de suffrages : 19 | Etaient présents : M. COLLOMBET Cyril, M. COURBIS Joël, M. DEWISE Stéphane, M. DEWISE Michaël, M. DOHA Médard, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion |
| <u>Date de convocation</u> 06/12/2023 | Procuration(s) : Mme FOUREL Huguette donne pouvoir à M. DOHA Médard, Mme PIC Christiane donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, M. CORRAL Anjel donne pouvoir à M. COURBIS Joël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie donne pouvoir à Mme PORTE COURTIAL Nathalie |
| <u>Date d'affichage</u> 06/12/2023 | Etai(ent) absent(s) : Etai(ent) excusé(s) : M. CORRAL Anjel, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme PIC Christiane |
| VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 | A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. SOUCHE Pascal |

Numéro interne de l'acte : 2023-52

Objet : TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Rapporteur : Madame Aurélie PRAS

Lors des réunions de rentrée, la commune de CORNAS s'est engagée à offrir aux enfants de l'école publique, un accueil périscolaire le mercredi.

La première étape de consultation par Délégation de Service Public (DSP) auprès d'organismes d'éducation populaire s'est révélée infructueuse.

La commune poursuit la recherche d'un partenaire. Cependant, afin de répondre au besoin de garde des familles dès la rentrée de janvier, l'accueil périscolaire du mercredi va être assuré par le personnel municipal à compter du mercredi 10 janvier 2024.

Pour cela, il convient de fixer les tarifs de ce nouveau service.

Monsieur le rapporteur propose d'appliquer les tarifs actuels de l'accueil de loisirs extrascolaire de CORNAS :

| Quotient familial | Journée + repas | Journée sans repas | Tarifs extérieurs |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 0-333 | 10,62€ | 7,62€ | 12,74€ |
| 334-556 | 11,80€ | 8,80€ | 14,16€ |
| 557-823 | 13,12€ | 10,12€ | 15,74€ |
| 824-1090 | 14,58€ | 11,58€ | 17,50€ |
| 1091-1124 | 16,20€ | 13,20€ | 19,44€ |
| 1125-1354 | 18,00€ | 15,00€ | 21,60€ |
| QF>1355 | 20,00€ | 17,00€ | 24,00€ |

Le Conseil Municipal,
Madame le rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : de fixer les tarifs proposés ci-dessus pour l'accueil périscolaire du mercredi à compter du 12/12/2023.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. SOUCHE Pascal



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

